



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE LA SEYNE-SUR-MER

La Seyne-sur-Mer, le 1er JUILLET 2020

VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER
DÉPARTEMENT DU VAR
Direction des Affaires Générales
et Juridiques
Service Assemblée

**MESDAMES ET MESSIEURS LES
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame, Monsieur et Cher Collègue,

Je vous informe que la réunion du Conseil Municipal, convoquée conformément à l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, aura lieu le :

DIMANCHE 5 JUILLET 2020 à 10 Heures
Salle du Conseil Municipal - 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville

Ordre du Jour :

- Election du Maire
- Détermination du nombre des Adjointes et Adjointes de Quartier
- Election des Adjointes et Adjointes de Quartier
- Lecture de la charte de l'élu local
- Communication sur la désignation du Vice-Président à la Métropole

Dans le cadre des mesures sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19 et conformément à l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, modifiée, je vous informe que la séance du Conseil Municipal se déroulera sans public et sera retransmise en direct sur : <https://www.facebook.com/LeSeynoisOfficiel>, <https://www.facebook.com/LaSeynesurMer> et YouTube leseynois TV, afin d'assurer son caractère public.

Conformément à l'article 1 du décret n° 663 du 31 mai 2020, modifié, les mesures barrières relatives à la distanciation physique d'un mètre seront assurées.

Il est précisé que conformément à l'article 10 de la loi n° 2020-290, modifié par l'article 3 de la loi n° 2020-790, un membre du Conseil Municipal peut disposer de deux pouvoirs.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur et Cher Collègue, en l'assurance de mes sincères salutations.



Marc VUILLEMOT
Maire de La Seyne-sur-Mer